



MONTBAZON EMPLOI



L'Emploi Solidaire

Fiche de poste

Chargé(e) de développement

Renseignements relatifs au Poste

Intitulé du poste : Chargé(e) de développement

Secteur: Insertion par l'Activité Economique

Type de structure : Association Intermédiaire (AI)

Employeur : Chambray-Emploi

Référents hiérarchiques : ATS et Chambray-Emploi

Qualification requise : niveau BAC + 2 minimum

Statut : Cadre

Lieu d'affectation : Chambray les Tours et Communauté de communes du Val de l'Indre

Temps de travail mensuel : 104 heures

Temps de travail hebdomadaire : 24 heures

Salaire brut : 1200 €/mois sur 13 mois (15600 €/an)

Type de contrat : CDI avec période d'essai de 3 mois renouvelable

Contexte de l'emploi

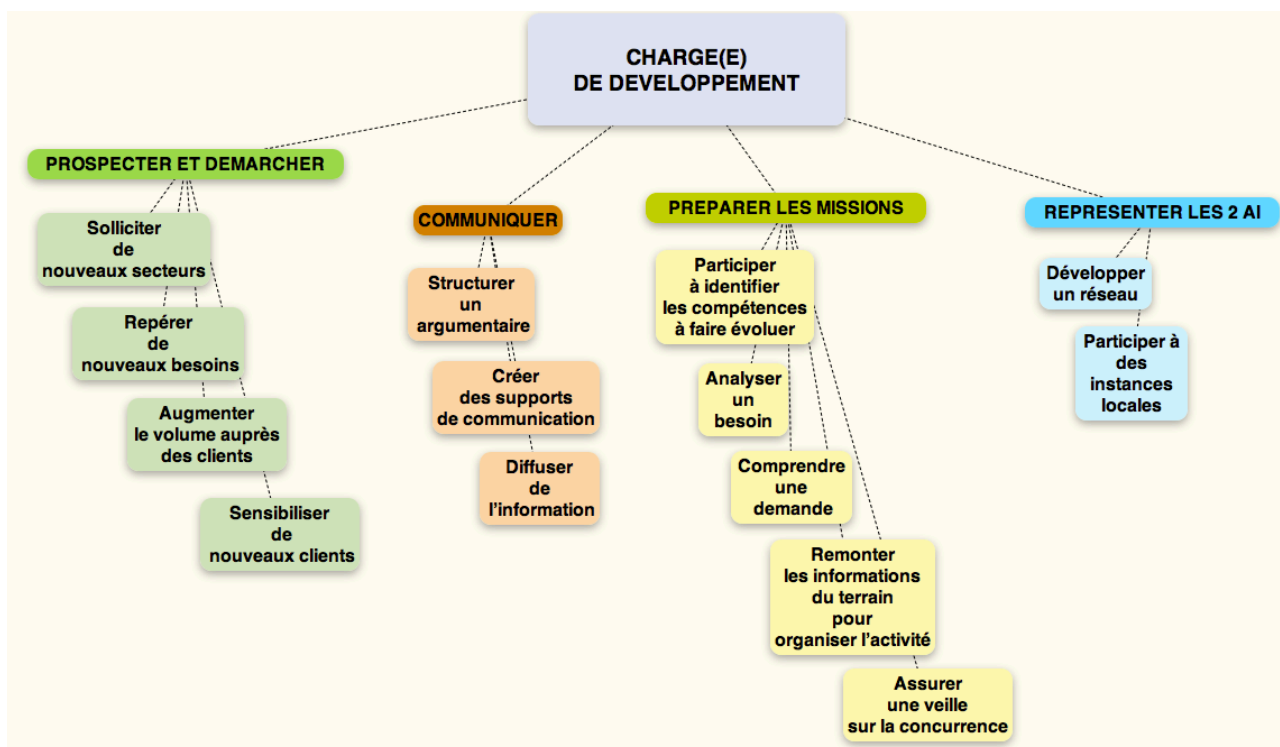
Il est créé dans le cadre d'une stratégie de rapprochement des Associations Intermédiaires ATS et Chambray-Emploi. Le but est de développer de l'activité afin d'offrir des missions de mise à disposition pour les salariés en parcours d'insertion professionnelle accompagnés par ces AI.

Dans le contexte socio-économique des deux AI, le chargé de développement se voit confier des missions principalement de prospection sur les territoires d'intervention des deux AI. Il agit sous l'autorité des responsables de chaque structure.

Intégré au sein des équipes, il enrichit la réflexion collective par sa connaissance du terrain.

Bénéficiant d'une large autonomie, le titulaire de l'emploi est en capacité d'analyser le potentiel de son territoire et de déceler les opportunités de développement. Il est particulièrement attentif aux besoins du secteur marchand, sans négliger les collectivités, les particuliers et le secteur associatif.

Renseignements relatifs aux missions du poste



Mission globale

Le ou la titulaire de l'emploi assure le développement des missions de mise à disposition pour le compte des Associations Intermédiaires ATS et Chambray-Emploi.

Missions et activités

L'emploi de Chargé(e) de développement se décline en 4 activités.

Activité principale : PROSPECTER ET DEMARCHER

L'évaluation de l'activité est attachée aux résultats de la **prospection** (élargir le potentiel de mises à disposition) et du **démarchage** (présentation et contractualisation auprès de la clientèle actuelle et future).

Activité connexe : COMMUNIQUER

Par sa connaissance de l'environnement économique, le titulaire de l'emploi sait apprécier les attentes des clients des AI. Il maîtrise le vocabulaire susceptible de les sensibiliser.

Avec les autres salariés permanents il contribue à élaborer des outils de communication : packaging, argumentaire, supports de diffusion.

Activité transversale : PREPARER LES MISSIONS

Sa connaissance des besoins en matière de mise à disposition le conduit à participer à la réflexion d'ensemble sur les compétences à acquérir au sein des AI.

Il remonte des informations utiles aux collègues en charge de l'accompagnement socio-professionnel.

La veille économique qu'il assure contribue à anticiper les évolutions des territoires des AI.

Activité occasionnelle : REPRESENTER LES DEUX AI

Sous la responsabilité des présidents et des N+1, ce salarié peut être amené à représenter les AI dans des instances locales.

Document annexé à cette fiche de poste :

- Principes définis pour la gestion de l'emploi.

Annexe à la fiche de poste de « chargé(e) de développement »

Principes définis pour sa gestion

Encadrement et suivi de la mission de développement :

- Une instance est composée des présidents et des responsables de chaque AI
 - dans les premiers temps la fréquence des réunions est mensuelle.
- Un lien de subordination place ce professionnel sous la responsabilité de la directrice d'ATS et de la coordinatrice de Chambray-Emploi, en fonction du territoire.
- Elles co-animent les entretiens d'évaluation.

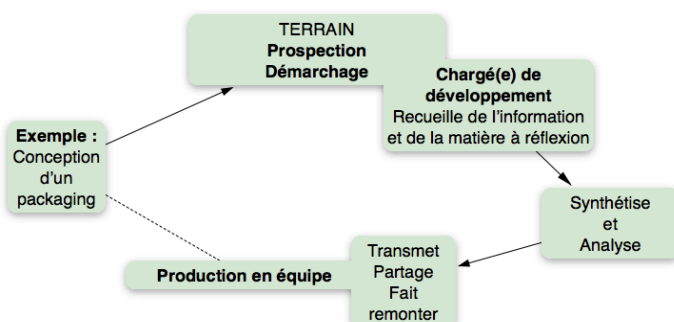
Gestion du temps de travail

- Décidant de ses rendez-vous, le salarié est autonome dans la gestion de son activité.
- La volonté de fluidifier son travail n'exclut pas un suivi réalisé à partir d'un agenda partagé. Cette disposition facilite la coordination de ses missions avec celles de ses collègues.
- Cet emploi exigeant une élasticité du temps, le salarié n'est pas soumis à horaires fixes. Les responsables veilleront cependant à limiter les amplitudes journalières.
- Le temps de travail hebdomadaire est de 24 heures, pour une durée mensuelle de 104 heures. Une estimation à l'embauche répartit le temps de cette manière :
 - 80% de l'activité s'effectuent sur le terrain
 - les 20% restant sont réservés aux tâches administratives, de communication et de préparation.
- Le travail dit de « bureau » s'effectue aux sièges des deux associations.
- Son activité se répartie équitablement entre les deux AI, soit en moyenne 12 heures par semaine réservées à chaque structure.

Matériel de travail spécifique

- La mobilité inhérente à cet emploi nécessite d'être équipé :
 - d'un ordinateur portable
 - d'un smartphone.

Relation aux équipes d'ATS et Chambray-Emploi



Ce schéma permet de préciser la relation de ce professionnel avec ses collègues. Sa connaissance du terrain doit favoriser une remontée d'informations, exploitables par les équipes.

Ce partage s'il favorise une communication commune, intéresse également l'accompagnement et la formation de salariés en parcours.